



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-08 :

**APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL ET INTERDEPARTEMENTAL
DES EAUX DU BRAY ET LÛ**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 janvier à 20h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée :** Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

**Délibération 2025-08 : Approbation modification des statuts du syndicat intercommunal et
interdépartemental des eaux du Bray et Lû**

Madame le Maire fait lecture de la délibération du syndicat intercommunal et interdépartemental des eaux de Bray et Lû concernant l'ajout de la compétence « préservation de la ressource en eau » à l'article 3 des statuts :

Madame la Présidente explique que suite à une disposition de la Loi Engagement et Proximité de 2019, et au décret d'application du 30 décembre 2020, les services eau potable sont en mesure de prendre la mission de gestion et de préservation de la ressource. L'objectif de cette compétence est de donner à ces services une légitimité supplémentaire quant à leur intervention et engagement dans le maintien et la préservation de la ressource, notamment au travers de leur plan d'action. En accord avec les enjeux et objectifs, le maintien et le renforcement des actions de protection de la ressource par les services d'eau potable sont essentiels pour préserver la qualité de la ressource sur le long terme. Madame la Présidente propose au Conseil Syndical, d'intégrer la compétence « Préservation de la ressource en eau » aux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE VALIDER

- L'ajout de la compétence « préservation de la ressource en eau »

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Fait à Ambleville, le 03/01/2025

Le Maire,

Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

